

Limoges, le lundi 28 novembre 2016

Le Président

A  
Monsieur Robert-Jan SMITS  
Commission Européenne  
Recherche, sciences et innovation

Affaire suivie par Sophie Geoffre

Tél. 05 55 14 91 67  
[sophie.geoffre@unilim.fr](mailto:sophie.geoffre@unilim.fr)

Réf : AC-SG n°1

L'Université de Limoges souhaite s'engager à mettre en œuvre les principes de la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

Par cette lettre, l'Université de Limoges exprime sa volonté d'adhérer à ces principes clés et de s'inscrire dans la Stratégie européenne des ressources humaines pour les chercheurs.

La Recherche à l'Université de Limoges est une Recherche pluridisciplinaire ouverte sur différents champs de la science et de la connaissance. Elle présente des domaines phares tels que les matériaux et procédés céramiques, les composants et circuits électroniques et optiques intégrés et la modélisation, fédérés au sein de Sigma Lim, Laboratoire d'Excellence (Labex) labellisé dans le cadre des investissements d'avenir. Le domaine de la Santé est également un pôle d'excellence de l'établissement, avec notamment une UMR CNRS, 3 UMR INSERM et un nouveau Centre de Biologie et de Recherche en Santé. Dans les domaines du Droit, de l'Economie, des Lettres et Sciences Humaines, des thématiques fortes telles que le droit du sport, la gestion des conflits, l'analyse des risques bancaires, la francophonie sont autant d'illustration de notre dynamique de recherche.

L'établissement a clairement fait le choix de soutenir sa Recherche au travers de la politique de ressources humaines de l'établissement. En particulier des dispositifs ont permis un accompagnement vers une production scientifique significative, des décharges de service pour les enseignants-chercheurs nouvellement recrutés et un suivi de carrière systématique sur les cinq premières années. La mise en place de chaires au sein de la fondation et du Labex et le rôle donné à des Collèges sont d'autres illustrations d'une politique de ressources humaines ambitieuses.

En signant la Charte et le Code, l'Université de Limoges confirme son intention de procéder à des mesures de valorisation et d'amélioration nécessaires pour se conformer aux recommandations de la Commission Européenne et ainsi respecter le cahier des charges et le calendrier de la démarche HRS4R.

Je vous prie de croire, monsieur, à l'assurance de ma haute considération.



**Alain Célérier**  
Président de l'Université